

Question présentée par le député :

M. Charles Sellegger

Date de dépôt : 11 décembre 2019

Question écrite urgente

Construction d'un chalet illicite à Versoix : affaire toujours non résolue ?

Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat,

Après mes questions de mars 2019 (QUE 987) et d'août 2019 (QUE 1114), il apparaît que la situation d'illégalité du chalet indûment construit à la Bécassière perdure, nonobstant les décisions de justice, les tentatives d'expulsion et les négociations entreprises.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. L'engagement du Conseil d'Etat (QUE 1114-A) de faire évacuer la construction illicite par la force publique au plus tard à la fin 2019 va-t-il être respecté ?*
- 2. Cas non échéant, quel est l'état des négociations entreprises pour trouver une issue à ce dossier ?*
- 3. L'égalité de traitement entre les citoyens du canton est-elle respectée ?*
- 4. Y a-t-il actuellement d'autres situations dans lesquelles l'Etat ne parvient pas, ou renonce, à faire exécuter la loi et les décisions de justice entrées en force ? Cas échéant, le Conseil d'Etat peut-il nous en dresser la liste ?*

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié pour les réponses qu'il voudra bien apporter à la présente QUE.